

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL SYNDICAL DU PAYS DE MONTBENOIT
LE MERCREDI 17 FEVRIER 2016**

L'an deux mille seize, le dix-sept février, à vingt heures, le Conseil Syndical du Pays de Montbenoît, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Gilles MAGNIN-FEYSOT, Président.

La convocation a été faite le 25/01/2016

Absent Excusé : Claude BARTHOD-MICHEL

Secrétaire de séance : Mme. Nathalie VERNET

1. Point Budgétaire 2016

- **La liste des investissements à réaliser pour 2016 est la suivante :**

21312	ECOLE	2 000.00 €
2116	CIMETIERE : mur /10 cavurnes/ 1 colombarium	10 500.00 €
21318	Salle du Saugeais	9 500.00 €
215468	Extincteurs salle Gabriel Pourchet	1 000.00 €
2158	Outillage	100.00 €
2182	Camion	6 800.00 €
2183	Informatique secrétariat	13 000.00 €
2188	Petit matériel	1 200.00 €
2315	Travaux ABBAYE – dont fenêtres et maîtrise ouvrage	32 000.00 €
2051	Logiciels	800.00 €
605 (fonctionnement)	Caveaux (1 caveau 4 places, 2 caveaux 2 places)	9 650.00 €

- **Participation des communes en 2016 :**

Le Président invite le conseil syndical à se prononcer sur la participation des communes au Budget Prévisionnel du Syndicat du Pays de Montbenoit en 2016.

Il rappelle qu'une méthode de calcul a précédemment été validée par le Conseil Syndical.

Après délibération, le Conseil Syndical décide que les participations par communes seront les suivantes :

LA LONGEVILLE : 139 812.26€

VILLE DU PONT : 37 450.91€

MONTBENOIT : 66 894.31€

HAUTERIVE LA FRESSE : 32 563.52€

MONTFLOVIN : 21 671.59€

Ces participations seront versées trimestriellement selon le découpage suivant :

	BP A DIVISER	ACOMPTE 1er TRIMESTRE MARS 2016	ACOMPTE 2eme TRIMESTRE JUIN 2016	ACOMPTE 3eme TRIMESTRE SEPTEMBRE 2016	ACOMPTE 4eme TRIMESTRE DECEMBRE 2016	TOTAUX
Participation LA LONGEVILLE	139 812.26 €	34 953.07 €	34 953.07 €	34 953.07 €	34 953.07 €	139 812.26 €
Participation VILLE DU PONT	37 450.91 €	9 362.73 €	9 362.73 €	9 362.73 €	9 362.73 €	37 450.91 €
Participation MONTBENOIT	66 894.31 €	16 723.58 €	16 723.58 €	16 723.58 €	16 723.58 €	66 894.31 €
Participation HAUTERIVE LA FRESSE	32 563.52 €	8 140.88 €	8 140.88 €	8 140.88 €	8 140.88 €	32 563.52 €
Participation MONTFLOVIN	21 671.59 €	5 417.90 €	5 417.90 €	5 417.90 €	5 417.90 €	21 671.59 €
TOTAUX	298 392.59 €	74 598.15 €	74 598.15 €	74 598.15 €	74 598.15 €	298 392.59 €

- **Excédent dégagé pour 2016 :**

Résultat de l'exercice 2015 : + 104 178.98 €

Résultat 2014 reportés : +102 277.29 €

Résultat à affecter : +206 456.27 €

Solde d'exécution d'investissement 2015 : -42 724.30 € (contre -58 792.81€ en 2014)

Report prévu en fonctionnement pour 2016 : 163 731.97€

2. Choix de la Maitrise d'Ouvrage

Le Président rappelle qu'une consultation pour la recherche d'un Maître d'Œuvre, selon la procédure adaptée (-90000€), a été lancée le 23/10/2015 et que le délai de remise des plis était le 25/01/2016 à 17h. Une commission s'est réunie, en présence de la DRAC le 29/01/2016 afin d'examiner les cinq dossiers reçus.

Le Conseil Syndical

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Marchés Publics,

VU le projet de marché de maîtrise d'œuvre,

CONSIDERANT que l'offre présentée par l'atelier CAIRN architecture/patrimoine/paysage présente toutes les qualités requises pour mener à bien le projet susvisé,

CONSIDERANT que l'offre présentée par l'atelier CAIRN architecture/patrimoine/paysage est jugée techniquement et économiquement la plus avantageuse au regard des critères énoncés dans le règlement de la consultation avec un total de 84.8 points sur 100 (voir en annexe la notation des dossiers de proposition de Maitrise d'Ouvrage).

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 : d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre à l'atelier CAIRN architecture/patrimoine/paysage - 2 rue de Provence – 69000 LYON pour les missions de base suivantes :

- Etudes d'évaluation et de Diagnostique
- Etudes d'Avant-projet
- Assistance à la passation des contrats de travaux (A.C.T.)
- VISA et Direction de l'Exécution des Travaux (D.E.T.)
- Assistance aux opérations de réception (A.O.R.)

auxquelles s'ajoutent les missions complémentaires suivantes :

- Etudes d'exécution et de synthèse (avant-métrés ; devis quantitatifs par ouvrage et par lots ; élaboration des cadres de bordereaux de prix unitaires ou de décomposition de prix global et forfaitaire et planning prévisionnel d'exécution – tous corps d'état.).
- OPC (Ordonnancement, Pilotage et Coordination)
- Contrôle Technique
- Missions S.P.S.

Article 2 : de fixer le Montant du Marché de la façon suivante :

Tranche ferme

(part forfaitaire relative à la mission d'étude de diagnostique et d'évaluation)..... 13 450€ H.T.
 Montant TVA 20% 2 690€
 Montant Total TTC de la tranche ferme **16 140€ TTC**

Tranche variable

(% par tranches de travaux)

INDICATION DES HONORAIRES EN %						
Inférieur à 50 000€	50 001€ à 100 000€	100 001€ à 200 000€	200 001€ à 300 000€	300 001€ à 400 000€	400 001€ à 500 000€	500 001€ à 600 000€
10.52%	10.47%	10.08%	9.69%	9.39%	9.07%	8.75%

Article 3 : d'autoriser le Président du Syndicat du Pays de Montbenoit à signer tous les documents en rapports avec ce dossier.

3. Mise à jour des tarifs de ventes de caveaux/cavernes

Le Président :

Rappelle que les prix des concessions au cimetière sont les suivants :

CAVEAU		CAVEAU PLEINE TERRE	
Concession de 50 ans renouvelables	100 €	Concession de 50 ans renouvelables	80 €
COLOMBARIUM		CAVURNE	
Concession de 50 ans renouvelables	80 €	Concession de 50 ans renouvelables	80 €

Informe l'assemblée délibérante,

que suite aux travaux lancés dans le Cimetière Intercommunal dont le Syndicat a la gestion, il y a lieu de refixer le prix de vente des Caveaux 4 places et 2 places, d'une case de Columbarium et d'une Caverne

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical

DECIDE de fixer les tarifs de la façon suivante :

1 Caveau 4 places.....	3000€
1 Caveau 2 places.....	2320€
1 Cavurne	650€
1 case de Columbarium.....	1000€

Ces tarifs seront publiés au Journal Officiel et en ligne. Ils seront affichés sur les panneaux d'affichage des Mairies du Syndicat et du Cimetière.

4. Nomination d'un référent pour les travaux de la Salle du Saugeais

Le Président rappelle qu'un budget de 9500€ a été alloué en 2016 pour la création d'une salle du Saugeais qui pourrait retracer l'histoire du Saugeais et exposer tous les souvenirs collectionnés par les représentants de la République du Saugeais.

Le Président rappelle que cette salle ne peut pas être habilitée comme Musée car la démarche nécessite une mise aux normes du bâtiment qu'il est impossible de financer à l'heure actuelle.

Le Président rappelle que tous les travaux dans cette salle doivent être soumis à l'avis et l'accord du Syndicat du Pays de Montbenoit qui est le propriétaire du Bâtiment.

Le Président rappelle qu'une coordination doit également être mise en place avec la République du Saugeais, l'Office de Tourisme et les Amis de l'Abbaye afin d'inclure la visite de cette salle dans le cheminement touristique des visiteurs de l'Abbaye.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical

DECIDE de nommer un référent pour les travaux de la Salle du Saugeais :

- Jean-Charles MARGUET.

5. Modification du Bureau du Syndicat

Le Président invite le conseil syndical à se prononcer sur la modification des membres du Bureau du Syndicat.

Il rappelle que suite à la démission de Mme Marie-Sophie DUBOIS de ses fonctions de 1^{ère} adjointe au Maire en Janvier 2016, la commune de Montbenoit a nommé M. Lucien BENMEHAL en date du 02 février 2016 en remplacement de cette dernière.

Il rappelle qu'il convient d'inscrire ce nouveau délégué suppléant dans la liste des membres afin qu'il effectue son mandat.

L'exposé du Président entendu et après en avoir délibéré, le Conseil du Syndicat :

DECIDE à l'unanimité de nommer M. Lucien BENMEHAL comme délégué suppléant de la commune de Montbenoit.

PRECISE que la liste des membres - délégués des communs composants le Syndicat - est donc la suivante :

Pour la commune de La Longeville :

Délégués Titulaires :

M. Adrien PELLEGRINI

M. Gérard CHEVENEMENT

Délégué suppléant :

M. Louis PERREY

Pour la commune de Ville Du Pont :

Délégués Titulaires :

M. Jacques DEGRIBALDI
M. Sébastien RUFENACHT

Délégués suppléants :

M. Claude BARTHOD-MICHEL

Pour la commune de Hauterive-La-Fresse :

Délégués Titulaires :

M. Gilbert DORNIER
Mme Nathalie VERNET

Délégué suppléant :

Mme Marie-Lyse TROCCIN

Pour la commune de Montflovain:

Délégués Titulaires :

M. Claude POURCHET
M. Emeric GUINCHARD

Délégué suppléant :

Mme. Caroline GEST-CAQUELARD

Pour la commune de Montbenoit:

Délégués Titulaires :

M. Gilles MAGNIN-FEYSOT
M. Jean-Charles MARGUET

Délégué suppléant :

M. Lucien BENMEHAL

6. Rétrocession et Rachat Caveau Léon Jouille

Le Président informe le Conseil Syndical que par courrier du 1^{er} février 2016, M. Léon JOUILLE propose au Syndicat du Pays de Montbenoit la rétrocession et le rachat de sa concession perpétuelle et de son caveau 4 places payés en 2013.

Vu le code général des collectivités territoriales;

Considérant la demande de rétrocession présentée par M. Léon JOUILLE, habitant au 5 rue de la Chapelle – 25650 Ville du Pont et concernant la concession funéraire dont les caractéristiques sont :

Acte en date du 08/04/2013
Enregistré par Thierry Domicé, Agent des Impôts le 17 05 13
Concession perpétuelle
Au montant réglé de 76.23 euros
Caveau 4 places
Au montant réglé de 2200€

La concession n'ayant pas été utilisée jusqu'à ce jour et se trouvant donc vide de toute sépulture, Monsieur Léon JOUILLE déclare vouloir rétrocéder la dite concession, à partir de ce jour, au Syndicat du Pays de Montbenoit afin qu'il en dispose selon sa volonté, contre le remboursement de la somme de 76.23 euros.

Le Caveau 4 places contenu par la concession n'ayant pas été utilisé jusqu'à ce jour et se trouvant donc vide de toute sépulture, Monsieur JOUILLE déclare vouloir revendre le dit caveau, à partir de ce jour, au Syndicat du Pays de Montbenoit afin qu'il en dispose selon sa volonté, contre le remboursement de la somme de 2100 euros. Une somme de 100€ est décomptée au titre de la décote d'usure.

DECIDE :

Article 1 : La concession funéraire de M. Léon JOUILLE est rétrocédée au Syndicat du Pays de Montbenoit. Le nouveau propriétaire peut en disposer selon sa volonté.

Article 2 : Le caveau funéraire de M. Léon JOUILLE est racheté par le Syndicat du Pays de Montbenoit. Le nouveau propriétaire peut en disposer selon sa volonté.

La séance est levée à 21h30

Le Président
Gilles MAGNIN-FEYSOT

Procès Verbal des Délibérations du mercredi 17 février 2016

Délibération n° 2016 – 02 – 01	Objet : Participation des communes 2016
Délibération n° 2016 – 02 – 02	Objet : Désignation de la MOE pour travaux de l'ABBAYE
Délibération n° 2016 – 02 – 03	Objet : Mise à Jour des tarifs des Caveaux, Cavurnes Et Colombarium
Délibération n° 2016 – 02 – 04	Objet : Modification du Bureau du Syndicat
Délibération n° 2016 – 02 – 05	Objet : Rétrocession et Rachat Caveau Léon Jouille

VISAS

Gilles MAGNIN- FEYSOT, Président	Gérard CHEVENEMENT, Vice- président	Gilbert DORNIER, Vice-président	Nathalie VERNET, Secrétaire	Emeric GUINCHARD, Trésorier
Adrien PELLEGRINI, Membre	Jean-Charles MARGUET, Membre	Claude Barthod- Michel, Membre	Claude POURCHET, Membre	Jacques DE GRIBALDY, Membre